



OUVERTURE DE COMPTE D'UNE SOCIÉTÉ EN FORMATION COMPTE DE DÉPÔT DE CAPITAL

Je soussigné, nous soussignés (Nom(s) et prénom(s))

M. DENNEULIN Frederic né le 27 juin 1966 à Livry-Gargan de nationalité Française, demeurant au 22 avenue.....
de la Gare de Gargan 93190 Livry-Gargan, marié sous le régime de la séparation de biens.....

agissant en qualité de fondateur(s) de la Société en Formation :

Dénomination : 2ABCS.....

Forme : SASU.....

Capital en Euros : 2000.....

Siège social : 22 AVENUE DE LA GARE DE GARGAN 93190 LIVRY GARGAN.....

Demande, demandons à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France, ci-après la Caisse d'Épargne.

L'ouverture d'un compte sur lequel seront enregistrés les versements des souscripteurs, à l'exclusion de toute autre opération, et ce conformément aux dispositions de la Loi du 24 juillet 1966 (Livre deuxième du Nouveau Code de Commerce, art. 210-1 et s.) et du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Ce compte n° 90000 - 00600 - 00092 | 0 | 8 | 0 | 0 | 4 | 3 | 3 | 6 | 8 | 3 | 5 | sera intitulé « Société en Formation 2ABCS..... ».

Je joins, nous joignons à la présente à l'appui de cette demande :

- Une copie du projet des statuts certifiée conforme,
- la liste comportant le nom, l'état civil, le domicile des souscripteurs avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux.

Le montant du capital social restera bloqué à la Caisse d'Épargne durant les formalités d'inscription de la Société.

Sur présentation du certificat du greffier attestant l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce, les fonds pourront être, soit virés au compte-courant de la Société, soit retirés par le mandataire de cette dernière.

Dans la société anonyme, les actions de numéraire sont libérées, lors de la souscription, de la moitié au moins de leur valeur nominale. La libération du surplus doit intervenir dans un délai ne pouvant excéder cinq ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce.



Sur présentation de l'autorisation par le Tribunal de Commerce du retrait des fonds en cas de non-immatriculation, les fonds seront retirés par le mandataire afin de restitution des apports aux fondateurs.

Parallèlement, l'ouverture d'un compte sur lequel seront enregistrées les opérations de la société en formation.

Ce compte n° 90000 - 00600 - 00092 | 0 | 8 | 0 | 0 | 4 | 3 | 3 | 6 | 8 | 3 | 5 | aura pour intitulé « **Société en Formation** .2ABCS..... ». Il donnera lieu à la signature d'une convention de compte courant, ainsi qu'un avenant intitulé « Mandat spécial des associés fondateurs pour se faire consentir une autorisation de découvert ».

Je donne, nous donnons tous pouvoirs à M .DENNEULIN.Frederic.demeurant.au.22.avenue.de.la.Gare.de.....
.Gargan.93.190.Livry-Gargan..... (Nom, prénom et adresse personnelle)
qui accepte, pour ouvrir et faire fonctionner ce compte, après la signature des statuts et jusqu'à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce.

Fait à .Les.Pavillons-sous-bois....., le .07/05/2025.....

Signature de chaque fondateur
précédée de la formule
« Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir



Signature du mandataire
précédée de la formule
« Bon pour acceptation du pouvoir »

Bon pour acceptation du pouvoir





**CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE**

ATTESTATION DE DÉPÔT DE FONDS

La Caisse d'Épargne Ile-de-France atteste que la somme : 2000..... euros

représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs de la forme juridique en formation,

a été déposée, le 07 | 05 | 2025, pour la constitution de la société (Nom de la société, et adresse complète) :

2ABCS
22 AVENUE DE LA GARE DE GARGAN
93190 LIVRY GARGAN

Attestation émise par le représentant de l'agence de Les Pavillons-sous-bois.....

Fait à Les Pavillons-sous-bois....., le 07/05/2025.....

Signature de la personne habilitée et cachet

